



Notice annuelle 2019

LE 19 MARS 2020

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, sauf les énoncés portant sur des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur certaines hypothèses et expriment les attentes actuelles de la Société financière IGM et de ses filiales. Les énoncés prospectifs ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de le renseigner sur les attentes actuelles de la direction et les projets futurs; le lecteur est averti que ces énoncés pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Ces énoncés se rapportent notamment aux activités, à l'entreprise, à la situation financière, aux résultats financiers prévus, au rendement, aux occasions d'affaires, aux priorités, aux cibles, aux buts, aux objectifs courants, aux stratégies et aux perspectives de la Société et de ses filiales ainsi qu'aux perspectives quant à la situation économique nord-américaine et internationale pour l'exercice en cours et les périodes subséquentes. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prévisionnelle, qui sont assujettis ou renvoient à des événements ou à des situations futurs ou qui se caractérisent par l'emploi de termes tels que « prévoir », « s'attendre à », « penser », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « cibler », « projeter » ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires ou par l'emploi du futur ou du conditionnel.

Ces renseignements sont fondés sur certains facteurs ou hypothèses relatifs à des points importants qui ont été pris en considération afin de tirer une conclusion ou d'établir des prévisions ou des projections aux fins des énoncés prospectifs, y compris la perception des tendances historiques, de la situation actuelle et de l'évolution prévue, ainsi que sur d'autres facteurs qu'on estime appropriés dans les circonstances. Bien que la Société considère ces hypothèses comme raisonnables, à la lumière des renseignements dont la direction dispose actuellement, celles-ci pourraient se révéler incorrectes.

De par leur nature, ces renseignements comportent des risques et des incertitudes, d'ordre général ou particulier, qui pourraient faire en sorte que les attentes, les prévisions, les prédictions, les projections ou les conclusions ne se concrétisent pas, que les hypothèses soient incorrectes et que les objectifs, stratégiques ou autres, et les priorités ne se réalisent pas.

Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, ont une incidence sur l'exploitation, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales, et de leurs entreprises, et pourraient faire en sorte que les résultats

effectivement obtenus diffèrent considérablement des attentes actuelles quant aux événements ou résultats estimatifs ou prévus. Ces facteurs comprennent l'incidence ou les conséquences inattendues des facteurs suivants : la conjoncture économique générale, la situation politique et la situation des marchés en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, les taux d'intérêt et les cours du change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la gestion de la liquidité du marché et des risques liés au financement, l'évolution des conventions et des méthodes comptables utilisées pour présenter la situation financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables principales), l'effet de l'application de modifications comptables futures, les risques liés à l'exploitation et à la réputation, la concurrence, les progrès technologiques, l'évolution des lois et des règlements gouvernementaux, les modifications des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou les procédures d'application de la réglementation inattendues, les catastrophes, la mesure dans laquelle la Société et ses filiales réussissent à réaliser des opérations stratégiques, à intégrer les sociétés acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance et la mesure dans laquelle la Société et ses filiales réussissent à prévoir et à gérer les facteurs qui précèdent.

Le lecteur est prié de noter que cette liste de facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société n'est pas exhaustive. Il est également invité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Sauf si cela est exigé expressément par les lois canadiennes applicables, la Société décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs pour tenir compte de faits survenus après la date à laquelle ceux-ci ont été faits ou de la survenance d'événements imprévus, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou pour un autre motif.

Les documents d'information de la Société, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion le plus récent, déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, que l'on peut consulter à l'adresse www.sedar.com, donnent des renseignements supplémentaires sur les risques et incertitudes inhérents à l'entreprise de la Société ainsi que sur les facteurs ou hypothèses importants sur lesquels se fondent les énoncés prospectifs.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS ET MESURES ADDITIONNELLES CONFORMES AUX NORMES IFRS

La présente notice annuelle ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi comportent des mesures financières non conformes aux normes IFRS et des mesures additionnelles conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui est une mesure additionnelle conforme aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), se subdivise en deux composantes, comme suit :

- > le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires;
- > les autres éléments, qui comprennent l'incidence après impôt de quelque élément que ce soit qui, selon la direction, est non récurrent ou pourrait compromettre l'utilité de la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre.

Les termes indiquant des mesures financières non conformes aux normes IFRS comprennent le « bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires », le « bénéfice ajusté par action », le « rendement ajusté des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires » et d'autres expressions similaires, qui visent à fournir aux dirigeants et aux épargnants des mesures supplémentaires leur permettant d'évaluer les résultats. De même, le « bénéfice avant intérêts et impôt » (le « BAII »), le « bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements avant les commissions de vente » (le « BAIIA avant les commissions de vente ») et le « bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements après les commissions de vente » (le « BAIIA après les commissions de vente ») sont aussi des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le BAII, le BAIIA avant les commissions de vente et le BAIIA après les commissions de vente sont des mesures financières de rechange utilisées par la direction, les épargnants et les analystes en placement pour évaluer et analyser les

résultats de la Société. Les deux mesures liées au BAIIA ont été instaurées à la suite de l'adoption de la norme IFRS 15. Le BAIIA avant les commissions de vente exclut toutes les commissions de vente de titres de fonds communs de placement et est comparable à celui des périodes précédentes. Le BAIIA après les commissions de vente comprend toutes les commissions de vente et met en évidence l'ensemble des flux de trésorerie. Les autres éléments qui sont non récurrents ou pourraient compromettre l'utilité de la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre sont aussi exclus du calcul du BAIIA avant les commissions de vente et du BAIIA après les commissions de vente.

Toutefois, les mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS et ne peuvent être comparées directement aux mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les termes indiquant les mesures additionnelles qui sont conformes aux normes IFRS comprennent le « bénéfice avant impôt sur le résultat » et le « bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ces mesures additionnelles visent à fournir aux dirigeants et aux épargnants des mesures supplémentaires leur permettant d'évaluer les résultats. Ces mesures sont considérées comme des mesures additionnelles qui sont conformes aux normes IFRS, car elles s'ajoutent au nombre minimal de postes qui sont exigés par les normes IFRS et sont utiles pour comprendre les résultats financiers de l'entreprise.

Le lecteur est invité à se reporter aux rapprochements appropriés des mesures financières non conformes aux normes IFRS et des mesures prescrites par les normes IFRS qui figurent dans les tableaux 1 à 4 du rapport annuel 2019, aux pages 26 à 30.

Société financière IGM Inc.

TABLE DES MATIÈRES

	Numéro de page		
	Notice annuelle	Rapport annuel 2019*	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction*
INTRODUCTION	4		
Constitution	4		
Filiales et organigramme	4		
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	5	25-137	
Politiques en matière de responsabilité d'entreprise	5	82	
Facteurs de risque	5	70-83	
ÉVOLUTION DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	5	25-137	
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	6		
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	7		
Description générale	7		
Notation des titres	8		
Sommes versées aux agences de notation	9		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	9		
Actions ordinaires	9		
Actions privilégiées de premier rang, série B	10		
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	10		
Administrateurs	10		5-13
Hauts dirigeants et autres membres de la direction	11		
Participation en actions des administrateurs, des hauts dirigeants et des autres membres de la direction	12		
POURSUITES JUDICIAIRES ET MESURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION	12	78-79	
Poursuites judiciaires	12		
Mesures d'application de la réglementation	12		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	12		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	12		
COMITÉ D'AUDIT	13		
Charte du comité d'audit	13		
Composition du comité d'audit	13		
Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit	13		
Politique d'approbation préalable	14		
Honoraires versés aux auditeurs externes	14		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14		
ANNEXE A	15		

* Certaines parties du rapport annuel de 2019 de la Société financière IGM Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (le « rapport annuel 2019 ») et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 21 février 2020 qui se rapporte à l'assemblée des actionnaires de la Société du 8 mai 2020 (la « circulaire de sollicitation de procurations ») sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle. On peut consulter le rapport annuel 2019 et la circulaire de sollicitation de procurations sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont arrêtés au 31 décembre 2019.

Introduction

CONSTITUTION

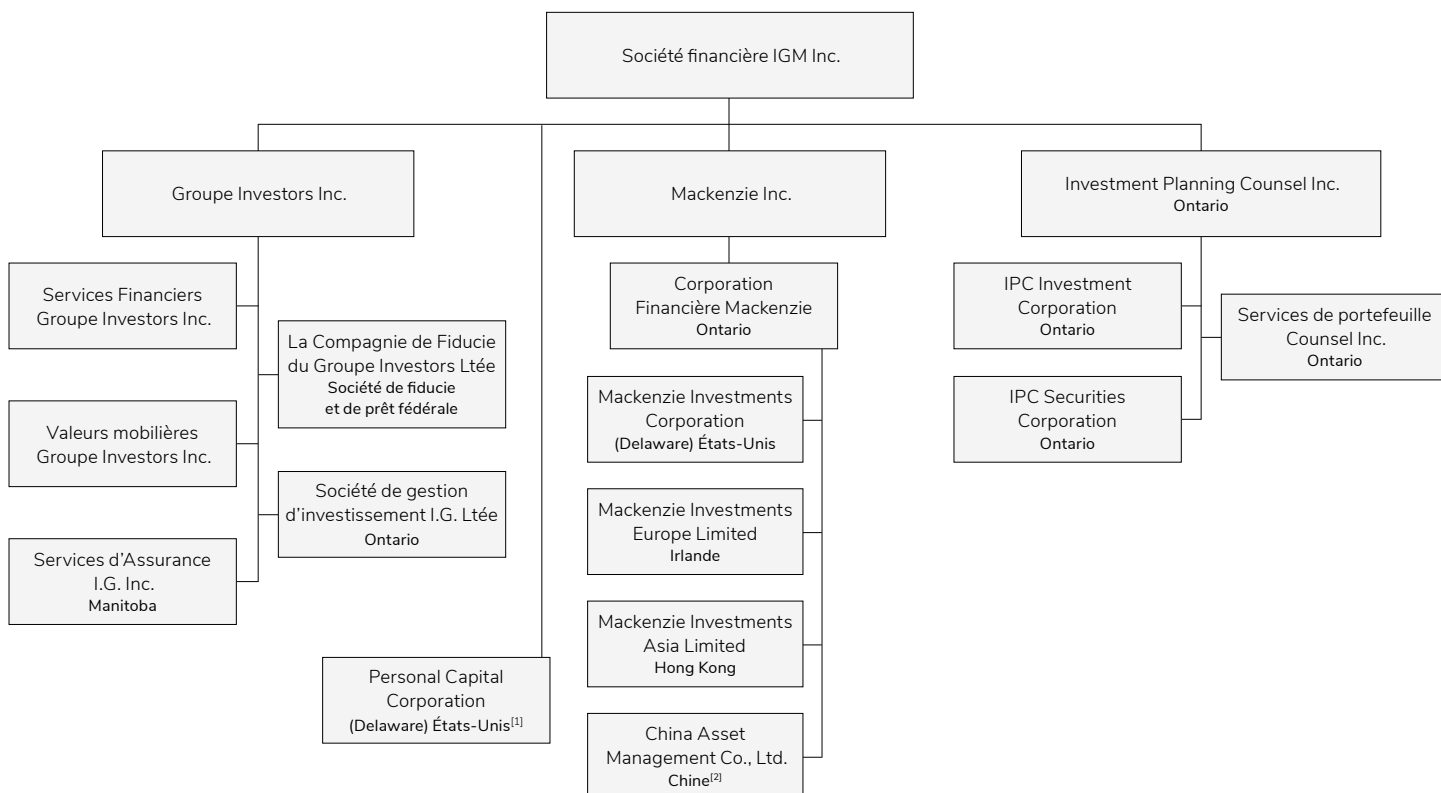
La Société financière IGM Inc. (la « Financière IGM » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 août 1978 et son capital-actions a été restructuré au moyen de clauses modificatrices ayant pris effet le 19 septembre 1986. Elle a adopté le nom Société financière IGM Inc. au moyen de clauses modificatrices ayant pris effet le 30 avril 2004 et ses statuts constitutifs et toutes ses clauses modificatrices ont été mis à jour au moyen de

statuts constitutifs mis à jour ayant pris effet le 30 avril 2004 (les « statuts »). Les statuts ont été modifiés de nouveau le 7 décembre 2009 en vue de créer les actions privilégiées de premier rang, série B.

La Société est une filiale de Power Corporation du Canada et son siège social et établissement principal est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

FILIALES ET ORGANIGRAMME

Le tableau suivant présente la structure de la Financière IGM en date du 31 décembre 2019, y compris ses filiales principales et certaines de ses autres filiales, et certaines sociétés dans lesquelles elle investit. Le tableau indique en outre le territoire de constitution des différentes sociétés et le pourcentage approximatif de leurs titres de participation dont la Société est propriétaire véritable (sauf indication contraire, les pourcentages indiqués correspondent également aux pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont la Société est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise, directement ou indirectement) à cette date :



[1] La Société détient une participation en actions de 24,8 % dans Personal Capital Corporation.

[2] La Société détient aussi une participation en actions de 13,9 % dans China Asset Management Co., Ltd.

Sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la totalité de leurs titres comportant droit de vote appartiennent, directement ou indirectement, à la Financière IGM. De plus, la Financière IGM est propriétaire, indirectement, d'une participation en actions de 4 % dans Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco »).

Description des activités

La Financière IGM est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan. Elle offre principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes et administre un actif de 190,2 G\$ pour le compte de ses clients, ce qui comprend un actif géré de 166,8 G\$. Elle exerce ses activités par l'entremise du Groupe Investors Inc. (« IG Gestion de patrimoine »), de la Corporation Financière Mackenzie (« Placements Mackenzie ») et d'Investment Planning Counsel Inc. (« Investment Planning Counsel »). La Financière IGM est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada.

Au 31 décembre 2019, la Société et ses filiales comptaient 3 378 employés.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 381 conseillers répartis partout au Canada et administre un actif de 97,3 G\$ pour le compte de ses clients, ce qui comprend un actif de fonds de placement géré de 93,2 G\$. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Placements Mackenzie, qui a été fondée en 1967, est une société de gestion de placements qui offre des services de consultation en matière de placement et des services connexes. Gérant un actif de 70,2 G\$, Placements Mackenzie offre ses produits et ses services principalement au moyen d'un réseau diversifié composé de conseillers financiers indépendants. En octobre 2017, la Financière IGM a regroupé les fonctions de gestion de placements d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie au sein d'un seul groupe de gestion de placements mondial qui sert les deux sociétés et relève de Placements Mackenzie. Par conséquent, la Financière IGM ne comptabilise plus les services de consultation que Placements Mackenzie fournit aux fonds IG Gestion de patrimoine dans l'actif géré comptabilisé se rapportant à Placements Mackenzie. En tenant compte de cet actif, l'actif géré par l'équipe issue de ce regroupement de fonctions totalise 140,1 G\$.

Investment Planning Counsel est une entreprise de planification financière canadienne indépendante fondée en 1996 qui offre des produits, des services et des conseils financiers au Canada. Elle compte 728 conseillers financiers et administre un actif de 27,7 G\$ pour le compte de ses clients, ce qui comprend un actif géré de 5,4 G\$.

Il y a lieu de se reporter aux pages 25 à 137 du rapport annuel 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de la Société.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

La Financière IGM publie sur son site Web un « rapport sur la responsabilité d'entreprise » et des politiques connexes qui décrivent la façon dont elle compose avec les répercussions que les questions environnementales, sociales et de gouvernance ont sur son entreprise. On peut obtenir des renseignements à ce sujet à l'adresse <http://www.igmfinc.com/fr/responsabilite-d-entreprise>.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques environnementaux et sociaux » à la page 82 du rapport annuel 2019 pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

FACTEURS DE RISQUE

Investir dans les titres de la Société comporte certains risques, tout comme les activités que celle-ci exerce. Il y a lieu de se reporter aux pages 70 à 83 du rapport annuel 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un effet important sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. La description des risques n'est pas exhaustive : il pourrait exister d'autres risques que la Société ne connaît pas à l'heure actuelle.

Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices

Personal Capital Corporation (« Personal Capital ») est un conseiller en gestion de patrimoine de premier plan qui exerce ses activités sur plateforme numérique aux États-Unis. La Société a effectué un placement de 66,8 M\$ (50 M\$ US) dans Personal Capital en janvier 2019. Avant cette date, elle avait fait d'autres placements dans cette société, dont 25,0 M\$ (19,8 M\$ US) en 2017 et 97,3 M\$ (75 M\$ US) en 2016.

Au 31 décembre 2019, la Société avait investi la somme totale de 187 M\$ (42,6 M\$ en 2017, 72,3 M\$ en 2018 et 51,9 M\$ en 2019) dans Wealthsimple Financial Corporation (« Wealthsimple ») et la somme de 48,9 M\$ dans Portag3 Ventures LP et Portag3 Ventures II LP (« Portag3 »). Wealthsimple est une société de gestion de placements en ligne qui donne des conseils financiers. Le placement a été effectué par l'intermédiaire d'une société en commandite contrôlée par la société mère de la Société, la Corporation Financière Power. Portag3 est un fonds de placement qui

investit dans des sociétés en démarrage offrant des services financiers innovateurs; il est contrôlé par la société mère de la Société, la Corporation Financière Power.

En janvier 2017, la Société a émis des débentures à 3,44 % d'un capital global de 400 M\$ échéant le 26 janvier 2027 et des débentures à 4,56 % d'un capital global de 200 M\$ échéant le 25 janvier 2047. Elle a utilisé le produit net de ces placements pour régler une tranche appréciable de la somme payable dans le cadre de l'acquisition d'une participation en actions de 13,9 % dans China Asset Management Co., Ltd. (« China AMC ») et aux fins générales de son entreprise.

En août 2017, la Société a conclu son investissement dans China AMC, société de gestion d'actifs chinoise, acquérant une participation en actions de 13,9 % en contrepartie d'une somme totale de 638,3 M\$. Cet investissement a été réalisé dans le cadre de deux opérations distinctes qui avaient été annoncées le 29 décembre 2016 et le 5 janvier 2017.

En décembre 2017, la Société a émis des débentures à 4,115 % d'un capital global de 250 M\$ échéant le 9 décembre 2047. Elle a utilisé le produit net de ce placement pour rembourser les éléments de sa dette à long terme qui étaient sur le point de venir à échéance et aux fins générales de son entreprise.

Le 7 mars 2018, la Société a remboursé ses débentures à 6,58 % d'un capital global de 150 M\$ qui venaient à échéance à cette date.

En juillet 2018, la Société a émis des débentures à 4,174 % d'une durée de 30 ans et d'un capital global de 200 M\$ échéant le 13 juillet 2048. Elle a utilisé le produit net de ce placement, ainsi qu'une tranche de ses liquidités internes existantes, pour financer le remboursement anticipé, en août, de la totalité de ses débentures à 7,35 % d'un capital global de 375 M\$ échéant le 8 avril 2019.

En mars 2019, la Société a émis des débentures à 4,206 % d'une durée de 31 ans et d'un capital global de 250 M\$ échéant le 21 mars 2050. Elle a utilisé le produit net de ce placement pour financer le rachat, en contrepartie de 150 M\$, de la totalité de

ses six millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série B émises et en circulation et aux fins générales de son entreprise. La Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série B le 30 avril 2019.

En avril 2019, la Société a participé, de façon proportionnelle, à l'offre publique de rachat importante réalisée par Lifeco en vendant 2 400 255 actions de Lifeco qu'elle détenait contre un produit de 80,4 M\$. La participation de la Société dans Lifeco est demeurée sensiblement la même à 4 %.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Financière IGM a confié à CIBC Mellon la prestation de la plupart des services relatifs à ses fonds. Ces services d'administration de fonds s'ajoutent aux services de garde et services connexes que CIBC Mellon fournissait déjà à la Société.

Il y a lieu de se reporter aux pages 25 à 137 du rapport annuel 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évolution générale de l'entreprise de la Société.

Politique en matière de dividendes

La pratique actuelle de la Société consiste à verser des dividendes trimestriels aux porteurs d'actions ordinaires. Un dividende fixe annuel non cumulatif de 5,90 % était payable trimestriellement aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série B jusqu'au 30 avril 2019, date à laquelle la totalité de ces actions ont été rachetées.

Le pouvoir de la Société de verser des dividendes sur ses actions ordinaires est restreint par les modalités des actions privilégiées en circulation, qui prévoient que

la Financière IGM ne peut verser de dividendes sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit à ce moment-là ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

Le tableau qui suit présente le montant des dividendes en espèces qui ont été déclarés par action de chaque catégorie d'actions en circulation de la Société pendant chacun des trois derniers exercices clos.

Exercice	Trimestre	Dividendes déclarés sur les actions ordinaires (en dollars)	Dividendes déclarés sur les actions privilégiées, série B (en dollars)
2017	Premier trimestre	0,5625	0,36875
	Deuxième trimestre	0,5625	0,36875
	Troisième trimestre	0,5625	0,36875
	Quatrième trimestre	0,5625	0,36875
2018	Premier trimestre	0,5625	0,36875
	Deuxième trimestre	0,5625	0,36875
	Troisième trimestre	0,5625	0,36875
	Quatrième trimestre	0,5625	0,36875
2019	Premier trimestre	0,5625	0,36875
	Deuxième trimestre	0,5625	s.o.
	Troisième trimestre	0,5625	s.o.
	Quatrième trimestre	0,5625	s.o.

Tous les montants de dividendes et dates de versement futurs doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Description de la structure du capital

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le capital autorisé de la Financière IGM se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, de 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série B, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries, d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions de catégorie 1 sans droit de vote.

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions de chaque catégorie de la Société qui avaient été émises et étaient en circulation au 31 décembre 2019 :

Catégorie	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang, série A	0
Actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série B	0
Actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries	0
Actions ordinaires	238 294 090
Actions de catégorie 1 sans droit de vote	0

Le texte qui suit décrit les caractéristiques de chacune des catégories d'actions.

a) Actions privilégiées de premier rang

- (i) **Droits de vote** Les porteurs n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en séries.
- (ii) **Dividendes** Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de quelque série que ce soit ont le droit de recevoir des dividendes en priorité par rapport aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires et d'actions de catégorie 1 sans droit de vote (et d'autres catégories qui sont subordonnées à ces catégories) si de tels dividendes sont déclarés par le conseil et au moment où ils le sont.
- (iii) **Liquidation ou dissolution** Aucune somme ne peut être versée aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires, d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées aux actions privilégiées de premier rang, et aucun élément d'actif ne peut être réparti entre ces porteurs, tant que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas reçu les sommes prévues à leur intention dans les statuts à titre de remboursement de capital, de primes et de dividendes courus n'ayant pas été versés, y compris tous les dividendes cumulatifs, qu'ils aient été déclarés ou non. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif.

b) Actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série B (les « actions de série B »)

- (i) **Droits de vote** Les porteurs n'ont le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires que si la Société a omis de déclarer et de verser huit dividendes trimestriels, consécutifs ou non, sur les actions de série B. Le cas échéant, tant que le montant total d'un dividende n'a pas été versé, ces porteurs ont le droit d'être convoqués et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires et d'y exprimer une voix par action de série B. Ces droits de vote s'éteignent dès que la Société a versé le montant total du dividende.
- (ii) **Dividendes** Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de quelque série que ce soit ont le droit de recevoir des dividendes en priorité par

rapport aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires et d'actions de catégorie 1 sans droit de vote (et d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées à ces catégories) si de tels dividendes sont déclarés par le conseil et au moment où ils le sont.

- (iii) **Rachat et achat** Le 30 avril 2019, la Société a racheté contre espèces ses 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série B en circulation au prix de 25,00 \$ chacune.
- (iv) **Liquidation ou dissolution** Aucune somme ne peut être versée aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires, d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées aux actions privilégiées de premier rang, et aucun élément d'actif ne peut être réparti entre ces porteurs, tant que les porteurs d'actions de série B n'ont pas reçu les sommes prévues à leur intention dans les statuts à titre de remboursement de capital et de primes, ainsi que tous les dividendes déclarés et impayés. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif.

c) Actions privilégiées de second rang

- (i) **Droits de vote** Les porteurs n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en séries et sont assujetties et subordonnées aux droits, aux privilèges, aux restrictions et aux conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang.
- (ii) **Dividendes** Les porteurs d'actions privilégiées de second rang de quelque série que ce soit ont le droit de recevoir des dividendes en priorité par rapport aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions de catégorie 1 sans droit de vote (et d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées à ces catégories) si de tels dividendes sont déclarés par le conseil et au moment où ils le sont.
- (iii) **Liquidation ou dissolution** Aucune somme ne peut être versée aux porteurs d'actions ordinaires, d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées aux actions privilégiées de second rang, et aucun élément d'actif ne peut être réparti

entre ces porteurs, tant que les porteurs d'actions privilégiées de second rang n'ont pas reçu les sommes prévues à leur intention dans les statuts à titre de remboursement de capital, de primes et de dividendes courus n'ayant pas été versés, y compris tous les dividendes cumulatifs, qu'ils aient été déclarés ou non. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif.

d) Actions ordinaires

- (i) **Droits de vote** Les actions ordinaires de la Société donnent à leur porteur le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires.
- (ii) **Dividendes** Les porteurs de ces actions ont droit aux dividendes qui sont déclarés par le conseil, au moment où ils le sont, sous réserve du droit prioritaire des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang de toucher des dividendes, comme il est indiqué ci-dessus.
- (iii) **Liquidation ou dissolution** Une fois que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de second rang et d'actions de toute autre catégorie ont reçu la somme à laquelle ils ont droit en cas

de liquidation ou de dissolution de la Société, le reliquat de l'actif de la Société est versé aux porteurs d'actions ordinaires et aux porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou est réparti entre ceux-ci, sans préférence ni distinction.

e) Actions de catégorie 1 sans droit de vote

- (i) **Droits de vote** Les porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, mais ils ont le droit d'y être convoqués.
- (ii) **Dividendes** Ces actions sont de rang égal aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes.
- (iii) **Liquidation ou dissolution** Une fois que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de second rang et d'actions de toute autre catégorie ont reçu la somme à laquelle ils ont droit en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le reliquat de l'actif de la Société est versé aux porteurs d'actions ordinaires et aux porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou est réparti entre ceux-ci, sans préférence ni distinction.

NOTATION DES TITRES

Le tableau qui suit présente les notes^[1] qui avaient été attribuées aux titres en circulation de la Société au 31 décembre 2019 :

Titres	DBRS	S&P
Titres d'emprunt à long terme (débentures non garanties)	A (élevé)	A

[1] La tendance assortie à la note de DBRS et la perspective assortie à la note de S&P sont « stables » en ce qui a trait aux titres ou à l'émetteur.

Les notes de crédit sont destinées à fournir aux épargnants une mesure indépendante de la qualité des titres d'un émetteur sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que le pouvoir de l'émetteur de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque titre. Les descriptions des catégories utilisées par chacune des agences de notation qui sont présentées ci-après sont tirées du site Web des agences en question.

Ces notes ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres de la Société et ne donnent aucune indication quant au cours de ces titres ou à d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un épargnant en particulier. De plus, il est possible que les notes ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres. Les agences de notation peuvent réviser ces notes ou les retirer à quelque moment que ce soit.

a) Dominion Bond Rating Services (« DBRS »)

DBRS a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. L'échelle de notation des obligations à long terme exprime l'avis de DBRS quant au risque de défaut, c'est-à-dire le risque que l'émetteur manque aux obligations financières qui lui incombent conformément aux modalités d'une obligation qu'il a émise. Les notes sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents par rapport à l'émetteur et sur le rang relatif des créances. Toutes les catégories de notation, sauf les catégories AAA et D, comportent également les sous-catégories « (élevé) » et « (faible) ». L'absence de la mention « (élevé) » ou « (faible) » indique que la note se situe au milieu de la catégorie.

La tendance donne une indication quant au point de vue de DBRS sur la perspective de la note en question. Il existe trois catégories de tendance, soit « positive », « stable »

ou « négative », qui indiquent la direction que prendra la note, selon DBRS, si la tendance se maintient ou, dans certains cas, si certains problèmes ne sont pas réglés. En règle générale, DBRS fonde son point de vue principalement sur son évaluation de l'émetteur lui-même, mais peut tenir compte en outre de la perspective du ou des secteurs dans lesquels l'émetteur exerce ses activités.

La note A (élevé) que DBRS a attribuée aux débentures non garanties de premier rang de la Société correspond à la cinquième note la plus élevée sur les 26 que DBRS utilise pour évaluer les titres d'emprunt à long terme. Selon l'échelle de notation des titres à long terme de DBRS, les titres d'emprunt qui obtiennent cette note sont de bonne qualité sur le plan de la solvabilité et le pouvoir du débiteur d'honorer ses obligations financières est appréciable. Bien qu'il s'agisse d'une bonne note, les entreprises qui l'obtiennent sont susceptibles d'être plus vulnérables aux événements futurs, mais on considère qu'elles sont tout de même en mesure de composer avec les facteurs défavorables.

b) Standard & Poor's (« S&P »)

S&P a recours elle aussi à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées au Canada. La note de crédit que S&P attribue à une émission de titres constitue un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur par rapport à une obligation financière donnée, à une catégorie d'obligations financières donnée ou à un programme financier donné. Les notes de crédit attribuées à une émission de titres à long terme sont fondées, à divers degrés, sur l'analyse que S&P fait des éléments suivants :

- (i) la probabilité que les paiements soient effectués (le pouvoir et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers relativement à une obligation conformément aux modalités de celle-ci);

- (ii) la nature et les dispositions de l'obligation et le potentiel de remboursement qu'on lui attribue;
- (iii) la protection offerte par l'obligation et le rang relatif de celle-ci en cas de faillite, de restructuration ou de tout autre arrangement réalisé en vertu des lois sur la faillite et des autres lois touchant les droits des créanciers.

Les notes attribuées à une émission de titres à long terme constituent une évaluation du risque de défaut, mais pourraient aussi intégrer une évaluation du rang relatif ou du recouvrement ultime en cas de défaut.

La plupart des notes peuvent être modifiées par l'ajout de la mention plus (+) ou moins (-) qui indique la position relative du titre au sein des catégories principales. La perspective indique la direction éventuelle, à moyen terme (habituellement

de six mois à deux ans), de la note attribuée à un titre à long terme. Elle tient compte des changements dans la situation commerciale ou économique fondamentale. La perspective n'annonce pas nécessairement une modification de la note ni une alerte à un changement de notation à venir.

S&P a attribué la note A aux débetures non garanties de premier rang de la Société, ce qui constitue la sixième note la plus élevée sur les 22 qu'elle utilise pour évaluer les titres d'emprunt à long terme. Cette note indique que S&P est d'avis que le pouvoir de la Société de remplir ses engagements financiers relatifs aux titres d'emprunt à long terme est bon, mais que les titres en question sont un peu plus vulnérables aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les titres mieux notés.

SOMMES VERSÉES AUX AGENCES DE NOTATION

La Société a versé certaines sommes à DBRS et à S&P au cours des deux derniers exercices pour avoir continué à la noter à titre d'émetteur et noté les titres d'emprunt qu'elle place auprès du public, dont les débetures non garanties et les actions privilégiées. La Société prévoit que DBRS et S&P continueront à lui fournir ces services en 2020.

Marché pour la négociation des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « IGM ». Les actions privilégiées de premier rang, série B étaient inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « IGM.PR.B » jusqu'à ce qu'elles soient rachetées le 30 avril 2019.

Les tableaux qui suivent présentent la fourchette des cours de clôture et le volume négocié des actions de chacune de ces catégories à la Bourse de Toronto pendant chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

ACTIONS ORDINAIRES

2019	Plancher	Plafond	Volume
Janvier	31,060	33,880	5 170 245
Février	32,840	34,600	4 732 155
Mars	33,130	34,700	4 806 600
Avril	34,710	37,000	4 950 712
Mai	35,810	37,780	6 561 658
Juin	36,610	38,310	4 541 882
Juillet	36,250	37,880	2 681 214
Août	34,420	36,360	3 259 607
Septembre	36,120	38,170	3 820 634
Octobre	36,160	37,340	3 160 016
Novembre	37,770	39,940	3 612 290
Décembre	37,280	38,570	3 706 507

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE B

2019	Plancher	Plafond	Volume
Janvier	24,740	25,210	41 882
Février	25,000	25,300	22 402
Mars	24,970	25,490	215 673
Avril	24,950	25,020	763 515

Administrateurs et dirigeants

ADMINISTRATEURS

La liste des administrateurs ainsi que leurs liens d'affaires, leur lieu de résidence, leur participation en actions dans la Société et la durée de leur affectation au conseil ainsi que la liste des comités du conseil et de leurs membres se trouvent aux pages 5 à 13 de la circulaire de sollicitation de procurations. MM. A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Doer et Orr⁽¹⁾ siègent aussi au conseil de Power Corporation du Canada.

Tous les autres administrateurs entretiennent leurs liens d'affaires actuels depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception des personnes suivantes :

Administrateur	Période	Antécédents professionnels
Jeffrey R. Carney	De mai 2013 à mai 2016 De mai 2013 à juillet 2016	Co-président et chef de la direction de la Financière IGM Président et chef de la direction de Placements Mackenzie
André Desmarais ⁽²⁾	De mai 1996 à février 2020 De mars 2015 à février 2020	Président et co-chef de la direction de Power Corporation du Canada Co-président exécutif du conseil de la Corporation Financière Power
Paul Desmarais, jr ⁽²⁾	De mai 1996 à février 2020 De mars 2015 à février 2020	Co-chef de la direction de Power Corporation du Canada Co-président exécutif du conseil de la Corporation Financière Power
Gary Doer	D'octobre 2009 à février 2016	Ambassadeur du gouvernement du Canada
Susan Doniz	De janvier 2015 à janvier 2017 De juillet 2011 à janvier 2015	Experte en chef au Bureau du chef de la direction mondiale de SAP Canada Inc. Responsable des produits et de la stratégie numérique et chef de l'information à l'échelle mondiale chez Aimia Inc.
Claude Généreux	De juillet 1987 à février 2015	Associé principal au sein de McKinsey & Company
Sharon Hodgson	De janvier 2017 à décembre 2017 De mai 2014 à janvier 2017 De décembre 2012 à mai 2014	Chef mondiale des services d'analytique cognitive, AI, Watson et avancée au sein des Services d'affaires mondiaux IBM Directrice générale au sein des Services d'affaires mondiaux d'IBM Canada Chef des services de consultation au sein des Services d'affaires mondiaux IBM
Sharon MacLeod	De juillet 2016 à janvier 2019 De janvier 2014 à juin 2016	Vice-présidente, Marque mondiale Dove Men+ Care d'Unilever Vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord d'Unilever
Susan McArthur	D'avril 2013 à mai 2019	Associée directrice de GreenSoil Investments
Beth Wilson	De septembre 2000 à décembre 2016	Associée au sein de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

[1] Les renseignements sur M. Orr, président du conseil de la Société, sont présentés dans la description des administrateurs qui figure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

[2] En date du 13 février 2020.

HAUTS DIRIGEANTS ET AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION

Le tableau suivant présente les hauts dirigeants et les autres membres de la direction de la Société, de ses filiales principales et de certaines de ses autres filiales^[1] :

Nom, province ou État et pays de résidence du dirigeant	Poste au sein de la Société et des membres de son groupe
Jeffrey R. Carney (Massachusetts) États-Unis	Président et chef de la direction de la Financière IGM et d'IG Gestion de patrimoine
Luke Gould (Manitoba) Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Financière IGM
Todd Asman (Manitoba) Canada	Vice-président exécutif, Produits et planification financière d'IG Gestion de patrimoine
Cynthia Currie (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et chef des ressources humaines de la Financière IGM
Michael Dibden (Ontario) Canada	Chef de l'exploitation de la Financière IGM
Tony Elavia (Floride) États-Unis	Vice-président exécutif et chef des placements de Placements Mackenzie
Rhonda Goldberg (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et chef du contentieux de la Financière IGM
Mark Kinzel (Manitoba) Canada	Vice-président exécutif, Services financiers d'IG Gestion de patrimoine
Barry McInerney (Connecticut) États-Unis	Président et chef de la direction de Placements Mackenzie
Douglas Milne (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef du marketing et de la stratégie de la Financière IGM
Damon Murchison (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef de la distribution au détail de Placements Mackenzie
Chris Reynolds (Ontario) Canada	Vice-président du conseil, président et chef de la direction d'Investment Planning Counsel
Blaine Shewchuk (Manitoba) Canada	Vice-président exécutif et chef de la stratégie et de l'expansion des affaires de la Financière IGM

[1] Les renseignements sur M. Orr, président du conseil de la Société, sont présentés dans la description des administrateurs qui figure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Tous les hauts dirigeants et les autres membres de la direction de la Société entretiennent leurs liens d'affaires actuels depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception des personnes suivantes :

Haut dirigeant	Période	Antécédents professionnels
Jeffrey R. Carney	De mai 2013 à mai 2016 De mai 2013 à juillet 2016	Co-président et chef de la direction de la Financière IGM Président et chef de la direction de Placements Mackenzie
Luke Gould	De janvier 2012 à décembre 2017 D'octobre 2013 à décembre 2017	Vice-président principal, Finances et chef des services financiers d'IG Gestion de patrimoine Vice-président principal, Finances et chef des services financiers de Placements Mackenzie
Todd Asman	De juillet 2012 à juillet 2015	Vice-président principal, Produits et planification financière d'IG Gestion de patrimoine
Cynthia Currie	De novembre 2012 à novembre 2017	Vice-présidente, Ressources humaines (direction mondiale) de la Financière Sun Life
Michael Dibden	D'avril 2008 à juin 2017	Vice-président principal, Opérations technologiques et technologie de la gestion des avoirs à la Banque Canadienne Impériale de Commerce
Rhonda Goldberg	D'août 2018 à mars 2019 D'avril 2017 à août 2018 De septembre 2015 à avril 2017 D'avril 2010 à août 2015	Vice-présidente principale et chef du contentieux de la Financière IGM Vice-présidente principale, Affaires réglementaires et clientèle de Placements Mackenzie Vice-présidente, Affaires réglementaires de Placements Mackenzie Directrice, Fonds de placement et produits structurés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Barry McInerney	De mars 2009 à mai 2016	Président et chef de la direction et membre du conseil de BMO Gestion mondiale d'actifs
Douglas Milne	D'avril 2013 à mai 2017	Vice-président, Marketing du Groupe Banque TD
Damon Murchison	De juin 2014 à janvier 2018 De mars 2013 à juin 2014 De juillet 2010 à février 2013	Vice-président principal, Distribution au détail et directeur des ventes national de Placements Mackenzie Vice-président principal et chef des ventes, marchés de détail de la Financière Manuvie Vice-président et directeur des ventes national, Placements Manuvie de la Financière Manuvie
Blaine Shewchuk	De novembre 2017 à mars 2019 De janvier 2012 à novembre 2017	Vice-président principal, Planification et expansion des affaires des sociétés du groupe IGM Vice-président principal, Planification et prévisions, et services généraux d'IG Gestion de patrimoine

PARTICIPATION EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS, DES HAUTS DIRIGEANTS ET DES AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION

À la connaissance de la Société, les administrateurs, les hauts dirigeants et les autres membres de la direction de la Société sont collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 438 113 actions ordinaires de la Société, soit 0,2 % de ces actions en circulation, ou exercent une emprise sur une telle proportion de ces actions.

En date du 13 février 2020, la Corporation Financière Power était propriétaire, directement, de 140 266 259 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 58,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société et, indirectement, par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive 341 1893 Canada Inc. et 440 0003 Canada Inc., de 5 532 000 et de 2 133 821 actions ordinaires de la

Société, qui représentaient 2,3 % et 0,9 %, respectivement, des actions ordinaires en circulation de la Société et, par l'entremise de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de 9 200 000 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 3,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société (sans tenir compte des 30 758 actions ordinaires de la Société, soit 0,01 %, que La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie détenait dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle, directement et indirectement, les droits de vote de Power Corporation du Canada qui, à son tour, détient en propriété exclusive la Corporation Financière Power.

Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation

POURSUITES JUDICIAIRES

La Société fait l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue de l'une ou l'autre de ces poursuites, selon les renseignements dont elle dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces poursuites, prises individuellement ou globalement, soit importante. De plus amples renseignements sont présentés aux pages 78 et 79 du rapport annuel 2019.

MESURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Le 1^{er} mai 2019, Services Financiers Groupe Investors Inc. (« SFGI ») a conclu un règlement à l'amiable avec l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM »), convenant de payer une amende de 150 000 \$ et des frais de 15 000 \$. L'ACFM a approuvé le règlement à l'amiable par l'ordonnance n° 201927 rendue le 17 mai 2019. Dans le règlement à l'amiable, SFGI a admis qu'elle n'avait pas bien évalué la pertinence de recommander à deux clients âgés d'acheter des titres de fonds de placement selon l'option des frais d'acquisition reportés et de leur vendre de tels titres, ce qui s'est produit entre mai 2013 et juillet 2014 et va à l'encontre des règles 2.2.1 et 2.5.1 de l'ACFM et de la politique n° 2 de l'ACFM. Le règlement à l'amiable souligne que SFGI a collaboré pleinement à l'enquête de l'ACFM et que les frais que ces personnes avaient engagés selon l'option des frais d'acquisition reportés leur avaient été remboursés. Il précise entre autres que, depuis ces faits, SFGI a modifié en profondeur ses politiques sur la vente de titres de fonds de placement

selon l'option des frais d'acquisition reportés, ayant notamment cessé depuis le 1^{er} janvier 2017 de vendre les titres de ses fonds de placement exclusifs qui auraient déclenché au moment du rachat, pour l'ensemble de ses clients, l'obligation de payer des frais d'acquisition reportés. SFGI a également mis en œuvre d'autres améliorations à son cadre de surveillance, lesquelles sont décrites dans le règlement à l'amiable.

Dans le cours normal de ses activités, la Société pourrait se voir imposer des frais ou des amendes par les organismes de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, y compris si elle fait un dépôt ou présente de l'information tardivement, lesquels frais ou amendes pourraient être considérés comme des sanctions en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières canadienne; toutefois, le montant de tels frais ou amendes, qu'ils soient pris individuellement ou globalement, n'est pas important pour la Société.

Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres

Services aux investisseurs Computershare Inc. est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société; elle compte des bureaux à Calgary, en Alberta, à Montréal, au Québec, à Toronto, en Ontario, et à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Intérêts des experts

Les auditeurs externes de la Financière IGM sont Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. qui, à ce titre, ont dressé le rapport des auditeurs aux actionnaires qui accompagne les états financiers consolidés annuels de la Financière IGM pour l'exercice clos le plus récent. À la connaissance de la Société, le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant selon le code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Manitoba.

Comité d'audit

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Les responsabilités et les fonctions du comité d'audit sont décrites plus amplement dans la chartre du comité, qui est présentée à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit de la Financière IGM se compose des cinq personnes suivantes : John S. McCallum (président du comité), Marc A. Bibeau, Susan Doniz, Sharon Hodgson et Sharon MacLeod. Tous les membres du comité d'audit sont « indépendants » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Le conseil a établi que tous les membres du comité d'audit avaient des compétences financières.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre leur expérience générale dans le monde des affaires et les postes qu'ils ont occupés au sein d'autres sociétés, MM. McCallum et Bibeau siègent au comité d'audit de la Société depuis de nombreuses années. M^{mes} Doniz et Hodgson y ont été nommées en juin 2018, et M^{me} MacLeod, en août 2018. À ce titre, toutes ces personnes ont de l'expérience dans l'examen d'états financiers et le règlement de questions de comptabilité et d'audit connexes. Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités à ce titre.

M. McCallum est professeur de finance à l'Université du Manitoba depuis 1973. Il est titulaire d'un doctorat en finance de l'Université de Toronto, d'un M.B.A. en marketing et en recherche opérationnelle de l'Université Queen's, d'un baccalauréat ès sciences (mathématique et physique) de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat ès arts (économique et philosophie) de l'Université de Montréal. Il enseigne et fait de la recherche dans les domaines suivants : le financement des entreprises, l'économie monétaire, les marchés financiers et les institutions financières. De 1977 à 1981, il a été conseiller en économie auprès du premier ministre du Manitoba. De 1984 à 1991, il a été conseiller spécial auprès du ministre des Finances du Canada et, de 1991 à 1993, conseiller spécial auprès du ministre de l'Industrie, des Sciences, de la Technologie et du Commerce du Canada. Il a été vice-président du conseil et président du comité d'audit d'Hydro-Manitoba de 1988 à 1990 puis, de 1991 à 2000, président du conseil. Il a siégé au conseil et au comité d'audit de Toromont Industries Ltd. et a présidé son comité d'audit de 1987 à 2016. Il a été membre du conseil de The Wawanessa Insurance Company de 2001 à 2016 et a déjà siégé au comité d'audit de celle-ci. Il a publié des articles dans diverses publications financières. Il est membre du comité d'audit de la Financière IGM depuis avril 1998 et le préside depuis mai 2010.

M. Bibeau est président et chef de la direction de Beauward Immobilier inc., société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Il en est président depuis 1996 et, auparavant, y avait occupé plusieurs autres postes. Il siège au conseil de la Nicklaus Children's Health Centre Foundation, aux États-Unis. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop.

M^{me} Doniz a été nommée chef de l'information du groupe Qantas Airways Limited le 1^{er} février 2017. Elle était auparavant experte en chef au bureau du chef de la direction mondiale de SAP SE depuis janvier 2016. Elle a fondé Mzungu, cabinet de consultation en solutions numériques, en données massives et en technologie, dont elle est présidente. Avant cela, elle a été responsable des produits et de la stratégie numérique et chef de l'information à l'échelle mondiale chez Aimia de juillet 2011 à janvier 2015. Elle a dirigé les services d'affaires mondiaux de Procter & Gamble de 2009 à 2011 et y a occupé plusieurs autres postes de direction de 1994 à 2009.

Elle siège actuellement au conseil de goeasy Ltd. ainsi qu'au conseil consultatif du Centre for Digital Transformation de l'École de gestion Paul Merage de l'Université de Californie à Irvine. Elle a déjà siégé au conseil consultatif d'Ingénieurs sans frontières Canada et à celui de la Banque Royale et a siégé au conseil de la CIO Association of Canada. Elle siège au comité d'audit et de gestion des risques de Liquor Stores NA et de goeasy Ltd. et préside plusieurs comités d'investissement en technologie d'organismes à but non lucratif et de sociétés commerciales, comme Procter & Gamble Canada, Global P&G Digital Value Chain et Qantas Group.

M^{me} Hodgson occupe le poste de doyenne de l'École de gestion Ivey depuis le 6 mai 2019. Elle a quitté le poste de chef mondiale des services d'analytique cognitive, AI, Watson et avancée au sein des Services d'affaires mondiaux IBM en 2017 après avoir été directrice générale des Services d'affaires mondiaux d'IBM Canada de mai 2014 à janvier 2017. Entre 2010 et 2014, elle a dirigé un certain nombre de services chez IBM, notamment les services de consultation de la division des marchés en croissance de Shanghai et les services d'analytique et d'optimisation des affaires de Philadelphie. Auparavant, elle était associée responsable des relations à l'échelle mondiale pour plusieurs comptes chez IBM. Elle compte plus de deux décennies d'expérience dans la gestion de programmes de remaniement de grandes entreprises à l'échelle mondiale pour le compte de clients Fortune 100 et la réalisation des avantages qui en découlent. Elle siège au conseil et au comité d'audit de Toromont Industries Ltd. depuis mai 2019 et préside le conseil de la Fondation Ivey. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Wharton de l'Université de Pennsylvanie.

M^{me} MacLeod, dirigeante expérimentée en marketing et en finances, a été responsable pendant plus de 20 ans des résultats stratégiques et d'exploitation auprès d'Unilever, occupant des postes de haute direction comme ceux de vice-présidente, Marque mondiale, de vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord et de vice-présidente d'Unilever Canada. À titre de vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord chez Unilever, elle a contribué à la croissance de la marque, aux investissements, à la gestion du chiffre d'affaires net et à la stratégie de rentabilité d'un portefeuille de 17 marques dans cinq catégories de soins personnels. Elle a été vice-présidente, Marketing d'Unilever Canada, assurant son leadership sur le plan de l'exploitation à l'égard notamment des résultats et du plan de ventes et d'exploitation pour les divisions Soins personnels, Aliments et boissons et Produits d'entretien ménager. Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences et d'un baccalauréat en sciences commerciales. Elle a participé au programme de l'École de gestion de l'Université Harvard intitulé « *Audit Committee in a New Era of Governance* ».

POLITIQUE D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par les auditeurs externes. La politique précise les services d'audit qui ont été approuvés au préalable par le comité, définit les services autres que d'audit qui sont interdits et ceux qui ont été approuvés au préalable et prévoit que tous les autres services autres que d'audit doivent être approuvés au préalable par le comité d'audit. La liste des services d'audit et des services autres que d'audit permis ayant fait l'objet de

cette approbation préalable est revue et approuvée de nouveau régulièrement. La politique exige que les auditeurs externes mettent en œuvre leurs propres normes et méthodes afin de s'assurer de ne fournir aucun service autre que d'audit interdit et de s'assurer, avant d'accepter une mission de prestation de services autres que d'audit permis, que les services en question ont été approuvés au préalable.

HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EXTERNES

Le tableau qui suit présente le montant total des honoraires qui ont été versés aux auditeurs externes de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018^[1] :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Services d'audit	2 746	2 562
Services liés à l'audit	244	376
Services fiscaux	74	64
Autres services	314	281
Total	3 378	3 283

[1] Sans tenir compte des honoraires suivants :

- la tranche de 2 317 \$ (2 326 \$ en 2018) des honoraires relatifs aux services d'audit qui se rapportait à l'audit de certains des fonds de placement gérés par la Société;
- la tranche de 26 \$ (29 \$ en 2018) des honoraires relatifs aux services liés à l'audit qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société;
- la tranche de 39 \$ (41 \$ en 2018) des honoraires relatifs aux services fiscaux qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société;
- la tranche de 0 \$ (15 \$ en 2018) des honoraires relatifs aux autres services qui se rapportait à certains des fonds de placement gérés par la Société.

Honoraires relatifs aux services d'audit

Ces honoraires ont été versés en contrepartie des services professionnels qui ont été fournis par les auditeurs externes dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales ou des services fournis dans le cadre des dépôts ou des missions prévus par la loi ou la réglementation.

Honoraires relatifs aux services liés à l'audit

Ces honoraires ont été versés relativement aux services de certification et aux services connexes qui ont trait, dans une mesure raisonnable, à l'audit ou à l'examen des états financiers annuels de la Société et ne sont pas pris en considération dans les honoraires relatifs aux services d'audit indiqués ci-dessus.

Honoraires relatifs aux services fiscaux

Ces honoraires ont été versés en contrepartie de services de consultation et de conformité en matière fiscale, y compris l'examen des déclarations de revenus et la prestation de conseils sur des questions de vérification fiscale et la façon de remplir les annexes et de faire les calculs fiscaux de caractère courant.

Honoraires relatifs aux autres services

Ces honoraires ont été versés en contrepartie de services autres que les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprenaient la traduction en français des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des états financiers consolidés intermédiaires et des rapports trimestriels aux actionnaires de la Société de 2019 ainsi que d'autres services consultatifs.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

La circulaire de sollicitation de procurations donne d'autres renseignements, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont

été consentis, les porteurs principaux des titres de la Société et les titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base d'actions.

D'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui figurent dans le rapport annuel 2019.

Annexe A – Charte du comité d'audit

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

1.0 COMPOSITION

Le comité d'audit (le « comité ») de la Société financière IGM Inc. (la « Société ») se compose d'au moins trois administrateurs de la Société, qui doivent tous être *indépendants* et posséder des *compétences financières* au sens du règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2.0 FONCTIONNEMENT

Le comité suit le mode de fonctionnement suivant pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités :

- (1) **Réunions** Le comité se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités prévues dans les présentes.
- (2) **Conseillers** Le comité peut retenir les services des conseillers juridiques indépendants et des autres conseillers qu'il juge nécessaires pour lui permettre de remplir ses fonctions et établir et verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- (3) **Quorum** Deux membres du comité constituent le quorum aux réunions du comité.
- (4) **Secrétaire** Le secrétaire général ou le secrétaire adjoint, ou la personne désignée par le président du comité, agit comme secrétaire aux réunions du comité.
- (5) **Convocation des réunions** Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil d'administration (le « conseil »), par le président et chef de la direction, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du comité ont renoncé à recevoir cet avis. La présence d'un membre du comité à une réunion constitue une telle renonciation, sauf si celui-ci s'oppose à la tenue des délibérations au motif que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, le président du comité devra en aviser ce dernier.

3.0 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Communication de l'information financière Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

- (1) examiner les documents suivants de la Société et en rendre compte au conseil avant que ces documents soient approuvés par celui-ci et publiés :
 - a) les états financiers intermédiaires et annuels;
 - b) les rapports de gestion intermédiaires et annuels;
 - c) les communiqués de presse portant sur les résultats intermédiaires et annuels;
 - d) les autres documents contenant de l'information financière auditée ou non auditée, à sa discrétion;

- (2) acquérir la certitude qu'il existe des méthodes adéquates permettant l'examen de l'information financière publiée qui est tirée des états financiers de la Société, outre les renseignements présentés dans les états financiers, dans les rapports de gestion et dans les communiqués de presse portant sur les résultats, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces méthodes.

3.2 Audit externe Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

- (1) recommander au conseil les auditeurs externes qui seront chargés de dresser ou de produire le rapport des auditeurs ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou de certification;
- (2) examiner les modalités de la mission des auditeurs externes, le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit proposés et les questions, le cas échéant, qui pourraient être soulevées par le versement de ces honoraires et recommander au conseil la rémunération des auditeurs externes;
- (3) s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes, notamment en examinant la déclaration annuelle rédigée par ces derniers à ce sujet;
- (4) examiner la mission des auditeurs externes pour s'assurer que ces derniers sont dûment nommés à titre d'auditeurs externes de chacune des filiales de la Société, sauf si la Société est d'avis, après avoir consulté les auditeurs externes, que l'actif total ou le bénéfice net d'une filiale ne constitue pas une part importante de son actif total ou de son bénéfice net ou sauf si, dans le cas d'une filiale qui exerce ses activités dans un pays autre que le Canada, les lois du pays en question ne permettent pas une telle nomination;
- (5) étudier la recommandation des auditeurs externes relativement à la personne qui sera chargée de l'audit;
- (6) rencontrer les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les résultats de l'audit et les restrictions quant à l'étendue du travail des auditeurs externes;
- (7) examiner, avec les auditeurs externes et la direction, les modifications des principes comptables généralement reconnus, la qualité et le caractère acceptable des conventions et des hypothèses comptables principales, les autres méthodes de traitement de l'information financière, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus, qui ont fait l'objet de discussions avec les membres de la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes et le traitement privilégié par les auditeurs externes, la présentation et l'incidence des risques et des incertitudes importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la Société et les estimations et jugements clés de la direction qui, dans chaque cas, sont susceptibles d'avoir de l'importance sur le plan de la présentation de l'information financière de la Société;

- (8) communiquer directement avec les auditeurs externes;
- (9) recevoir directement les rapports des auditeurs externes;
- (10) superviser directement le travail des auditeurs externes en ce qui a trait à la rédaction ou à la production du rapport des auditeurs ou aux autres services d'audit, d'examen ou de certification que ceux-ci fournissent à la Société, y compris le règlement des désaccords entre la direction et les auditeurs externes quant à la présentation de l'information financière;
- (11) rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes y afférent) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes y afférent);
- (12) examiner les lettres de recommandation des auditeurs externes ainsi que la façon dont la direction donne suite à ces recommandations;
- (13) examiner l'évaluation que font les auditeurs externes du contrôle interne de la Société sur la présentation de l'information financière ainsi que la façon dont la direction donne suite à cette évaluation;
- (14) approuver au préalable (ou déléguer l'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres), conformément à la politique d'approbation préalable, toutes les missions relatives à des services autres que d'audit que les auditeurs externes doivent fournir à la Société ou à ses filiales ainsi que les honoraires correspondants et étudier l'incidence de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
- (15) examiner et approuver la politique de la Société quant à l'embauche d'associés et d'employés, ou d'anciens associés et employés, des auditeurs externes, anciens ou actuels;
- (16) examiner toutes les questions et les déclarations ayant trait au changement d'auditeurs externes, le cas échéant, ainsi que les mesures que la direction prévoit prendre pour assurer une transition ordonnée.

3.3 Régimes de retraite Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

- (1) examiner et approuver (i) les rapports et les attestations à l'égard de toutes les activités liées à l'audit des régimes de retraite de la façon décrite dans le rapport annuel de ces derniers et (ii) les rapports financiers des régimes de retraite;
- (2) approuver la nomination de l'auditeur des régimes de retraite.

3.4 Audit interne Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

- (1) communiquer directement avec l'auditeur interne;
- (2) examiner périodiquement les missions d'audit interne de la Société;
- (3) examiner annuellement le plan d'audit interne;
- (4) exiger que la direction mette en œuvre et maintienne des contrôles internes appropriés et examiner, évaluer et approuver ces contrôles;
- (5) rencontrer l'auditeur interne et la direction afin de discuter de l'efficacité des contrôles internes de la Société;
- (6) examiner le résumé des rapports de l'auditeur interne et des mesures prises par la direction pour gérer les risques importants qui y sont soulevés.

3.5 Conformité Les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du comité s'établissent comme suit :

- (1) examiner les rapports du chef de la conformité et du chef de la protection des renseignements personnels;
- (2) rencontrer le chef de la conformité et le chef de la protection des renseignements personnels afin de discuter de l'efficacité des normes et méthodes actuellement utilisées pour assurer la conformité aux lois et règlements applicables;
- (3) vérifier que chacun se conforme au code de conduite ou à la politique en la matière, selon le cas;
- (4) examiner périodiquement le mandat du chef de la conformité et du chef de la protection des renseignements personnels de la Société.

3.6 Processus de traitement des plaintes en matière de comptabilité Le comité doit établir un processus aux fins suivantes :

- (1) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit;
- (2) la soumission confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations touchant des questions de comptabilité ou d'audit discutables.

3.7 Réunions à huis clos Le comité doit se réunir périodiquement à huis clos et rencontrer séparément les auditeurs externes, l'auditeur interne et la direction, lorsqu'il le juge approprié.

3.8 Filiales

- (1) Dans le cas d'une filiale en exploitation importante se trouvant, dans la chaîne de propriété, entre la Société et une filiale directe, le comité doit examiner les états financiers de la filiale en exploitation importante en question.
- (2) Dans le cas d'une filiale directe :
 - a) le comité doit se remettre à l'examen et à l'approbation des états financiers de la filiale directe faits par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe ainsi qu'aux rapports et aux avis des auditeurs externes portant sur ces états financiers;
 - b) le comité doit recevoir un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'un document résumant la structure et les règles relatives à ses réunions (le « résumé des règles »);
 - c) à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité doit soumettre le rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe attestant que les processus prévus par la charte et le résumé des règles ont été suivis.
- (3) À ces fins :
 - a) « **filiale en exploitation importante** » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net compte pour 10 % et plus du bénéfice net de la Société;
 - b) « **filiale directe** » désigne une filiale en exploitation importante qui appartient directement à la Société et qui compte un comité d'audit composé en majorité d'administrateurs indépendants.

4.0 PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir l'avis de convocation à chacune des réunions du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité en fait la demande, les auditeurs externes devront assister à toutes les réunions du comité qui ont lieu pendant qu'ils agissent à ce titre.

5.0 ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité doit avoir accès à l'information, aux documents et aux registres dont il a besoin pour remplir ses fonctions et ses responsabilités conformément à la présente charte.

6.0 EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité doit examiner la présente charte périodiquement et recommander au conseil les modifications qu'il juge appropriées.

7.0 RAPPORTS

Le président du comité doit rendre compte au conseil, de la manière et au moment exigés par ce dernier, des questions ayant été soumises à l'examen du comité et informer sans délai le président du conseil de toute question importante soulevée par les membres du comité, par l'auditeur interne, par les auditeurs externes ou par les organismes de réglementation, en plus de lui fournir des exemplaires des rapports écrits ou des lettres que le comité a reçus des auditeurs externes et des organismes de réglementation.

Adoptée par le conseil d'administration le 23 décembre 2004 et modifiée le 29 octobre 2009 et le 8 novembre 2012.

